



Strasbourg le 9 octobre 2015

CDL-PL-OJ(2015)003ann
Or. ang.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

104^e SESSION PLÉNIÈRE
Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
Vendredi 23 octobre 2015 (9h00-18h00) -
samedi 24 octobre 2015 (9h00-13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 23 octobre 2015

9h00-10h45

*Session d'ouverture**Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe**Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**Discussion et adoption des avis concernant la réforme constitutionnelle dans les Etats***1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2015\)042](#)).

3. Communication du Bureau élargi

La Commission sera informée des discussions qui auront lieu lors de la réunion du Bureau élargi du 22 octobre 2015.

4. Election d'un Comité de Sages

En vertu de l'article 6, paragraphe 1bis du règlement intérieur révisé, la Commission est invitée, sur proposition du Bureau élargi, à élire un « comité de sages », qui préparera les élections qui se tiendront lors de la session plénière de décembre. Chaque membre peut se porter candidat auprès des sages pour toute position à pourvoir.

5. Communication du Secrétariat**6. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Arnold de Fine Skibsted, Représentant permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, avec l'Ambassadeur Ardiana Hobdari, Représentante permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Markus Börlin, Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe.

7. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Jean-Claude Mignon, ancien Président de l'Assemblée parlementaire, et avec M. Arcadio Diaz Tejera, Membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

8. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Philippe Receveur, Président de la Commission de suivi du Congrès.

9. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

Avis sur le droit électoral du Royaume-Uni ([CDL-AD\(2007\)046](#)) ;

Avis sur le projet d'amendements à la loi sur les médias du Monténégro ([CDL-AD\(2015\)004](#)) ;

Avis conjoint sur les amendements à la Constitution de la République kirghize ([CDL-AD\(2015\)014](#)).

Les projets d'avis sur l'Arménie, la Bulgarie et l'Ukraine (voir les points 10, 11 et 12) font suite à des avis précédents adoptés par la Commission concernant ces pays.

10. Arménie

La Commission est invitée à entériner l'avis préliminaire ([CDL-PI\(2015\)015rev](#)) sur le projet d'amendements aux Chapitres 1 à 7 et 10 ([CDL-REF\(2015\)014](#) et [023](#)) ainsi que le deuxième avis préliminaire ([CDL-PI\(2015\)019](#)) sur le projet d'amendements, en particulier aux Chapitres 8, 9 et 11 à 16, de la Constitution de l'Arménie ([CDL-REF\(2015\)034](#) et [036](#)). Ces deux avis ont été rédigés sur la base des observations de M. Bartole, M. Endzins, M. Grabenwarter, Mme Khabrieva, M. Tanchev et M. Tuori.

M. Galust Sahakyan, Président de l'Assemblée nationale de l'Arménie, informera la Commission de l'avancement de l'adoption des amendements constitutionnels.

11. Bulgarie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Hristo Ivanov, Ministre de la Justice de la Bulgarie et avec M. Dimitar Lazarov, Président de la Commission ad hoc pour l'amendement de la Constitution de la Bulgarie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)041](#)) sur le projet d'amendements à la Constitution de la Bulgarie dans le domaine du pouvoir judiciaire ([CDL-REF\(2015\)025](#)), rédigé sur la base des observations de M. Gstöhl, de M. Hirschfeldt et de M. Neppi Modona. La sous-commission sur le pouvoir judiciaire examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 22 octobre 2015.

10h45-11h00	<i>Pause-café</i>
11h00-13h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant la réforme constitutionnelle dans les Etats (suite)</i>

12. Ukraine

La Commission est invitée à entériner l'avis préliminaire ([CDL-PI\(2015\)016](#)) sur la proposition de révision constitutionnelle concernant le pouvoir judiciaire de l'Ukraine ([CDL-REF\(2015\)024](#)), et à tenir un échange de vues avec M. Volodymyr Groysman, Président du parlement de l'Ukraine et avec M. Oleksiy Filatov, Chef adjoint de l'Administration du Président, Secrétaire de la Commission constitutionnelle de l'Ukraine, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis final ([CDL\(2015\)039](#)) sur le projet révisé d'amendements constitutionnels concernant le pouvoir judiciaire de l'Ukraine proposé par le groupe de travail sur le pouvoir judiciaire de la Commission constitutionnelle de l'Ukraine ([CDL-REF\(2015\)040](#)). Ces deux avis ont été rédigés sur la base des observations de Mme Kiener, de M. Paczolay, de M. Papuashvili, de M. Scholsem, de Mme Suchocka, de M. Tanchev et de M. Tuori. La sous-commission sur le pouvoir judiciaire examinera le projet d'avis final lors de sa réunion du 22 octobre 2015.

La Commission est invitée à entériner l'avis préliminaire ([CDL-PI\(2015\)008](#)) sur le projet de révision de la constitution concernant la structure territoriale et l'administration locale de

l'Ukraine ([CDL-REF\(2015\)021](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Suchocka, de M. Tuori et de M. Delcamp (expert du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe) et à prendre note du mémorandum du Secrétariat ([CDL\(2015\)040rev](#)) sur la compatibilité du projet d'amendements constitutionnels adopté par la Verkhovna Rada en première lecture ([CDL-REF\(2015\)035rev](#)) avec l'avis préliminaire. En outre, la Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Volodymyr Groysman, Président du Parlement de l'Ukraine et avec M. Oleksiy Filatov, Chef adjoint de l'Administration du Président, Secrétaire de la Commission constitutionnelle de l'Ukraine, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)037](#)) sur la validité temporelle du projet de disposition transitoire n° 18 de la Constitution de l'Ukraine (voir le document [CDL-REF\(2015\)035rev](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Suchocka, de M. Tuori et de M. Delcamp (expert du Congrès).

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Coopération avec International IDEA</i>
	<i>Discussion et adoption des avis concernant les réformes législatives dans les Etats</i>

13. Coopération avec International IDEA

M. Yves Leterme, Secrétaire Général d'International IDEA, informera la Commission des activités principales d'International IDEA intéressant la Commission ainsi que d'une éventuelle coopération.

12. (suite) Ukraine

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint, ([CDL\(2015\)035](#)) de la Commission de Venise, de la Direction des droits de l'homme (DGI) et de l'OSCE/BIDDH, sur le projet d'amendements à certains actes législatifs concernant la prévention et la lutte contre la corruption politique en Ukraine ([CDL-REF\(2015\)031](#)) rédigé sur la base des observations de M. Frendo, de M. Paczolay, ainsi que des experts de la DGI et de l'OSCE/BIDDH.

Ce projet d'avis sera examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 22 octobre 2015.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du Ministère de la Justice de l'Ukraine, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis intérimaire ([CDL\(2015\)046](#)) sur le projet de loi sur la vérification de l'intégrité en Ukraine ([CDL-REF\(2015\)033](#)) rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de Mme Bilkova et de M. Papuashvili. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 22 octobre 2015.

14. Bosnie-Herzégovine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Semiha Borovac, Ministre des droits de l'Homme et des réfugiés, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)044](#)) sur le projet de loi sur le Médiateur des droits de l'homme de la Bosnie-Herzégovine ([CDL-REF\(2015\)037](#)) rédigé sur la base des observations de M. Huseynov, de M. Scholsem et de M. Sorensen.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant les réformes législatives dans les Etats (suite)</i>

15. Géorgie

La Commission est invitée à entériner l'avis préliminaire conjoint ([CDL-PI\(2015\)014](#)) de la Commission de Venise, du Conseil consultatif des Procureurs européens (CCPE) et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'amendements à la loi sur le Bureau du Procureur de la Géorgie ([CDL-REF\(2015\)008](#)) rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de M. Esanu, de M. Kivalov ainsi que des experts du CCPE et de l'OSCE/BIDDH. La Commission sera informée des suites données à l'avis préliminaire.

16. Kirghizistan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Chinara Aidarbekova, juge-secrétaire de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême de la République kirghize et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)043](#)) sur le règlement intérieur de la Chambre constitutionnelle de la République kirghize ([CDL-REF\(2015\)039](#)), rédigé sur la base des observations de M. Grosu, de M. Knezevic, de M. Vardzelashvili et de Mme Banic (experte de la Commission de Venise).

17. Monténégro

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant du Monténégro et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)045](#)) sur le projet de loi sur les amendements à la loi sur les droits et les libertés des minorités au Monténégro ([CDL-REF\(2015\)026](#)), rédigé sur la base des observations de M. Aurescu, de M. Kivalov et de M. Scholsem.

18. Tunisie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec le représentant de la Tunisie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2015\)047](#)) sur les aspects institutionnels du projet de loi sur les procédures spéciales concernant le processus de réconciliation en Tunisie rédigé sur la base des observations de M. Alivizatos, de Mme Bilkova et de Mme Kiener. Les sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 22 octobre 2015.

La Commission est invitée à entériner l'avis préliminaire ([CDL-PI\(2015\)018](#)) sur le projet de loi organique sur la Cour constitutionnelle de la Tunisie ([CDL-REF\(2015\)029](#)) rédigé sur la base des observations de M. Neppi Modona et de Mme Banic (experte de la Commission de Venise).

19h45

Dîner à l'hôtel Papadopoli Venezia, Venise

[Lien au site web de l'hôtel Papadopoli Venezia](#)

Samedi 24 octobre 2015

9h00-10h30

*Discussion et adoption des avis concernant les réformes législatives dans les Etats (suite)
Etudes et rapports***19. Albanie**

Mr Fatmir Xhafaj, Président de la Commission parlementaire ad hoc sur la réforme du système judiciaire en Albanie, est invité à présenter à la Commission le projet d'amendements constitutionnels qui met l'accent sur l'intégration européenne et le pouvoir judiciaire ([CDL-REF\(2015\)038](#)). La Commission sera invitée à examiner, en vue de son adoption, un projet d'avis sur ces amendements à la session de décembre.

10. (suite) Arménie

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Karen Andreasyan, Défenseur des droits de l'Homme de la République d'Arménie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2015\)034](#)) de la Commission de Venise et de la Direction des droits de l'homme (DGI) sur le projet d'amendements à loi sur le Médiateur de l'Arménie ([CDL-REF\(2015\)028](#)) rédigé sur la base des observations de Mme Err, de M. Sorensen, de M. Tanchev ainsi que des experts de la DGI.

20. Projet de lignes directrices conjointes visant à prévenir et à lutter contre l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de lignes directrices de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH visant à prévenir et à lutter contre l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux ([CDL\(2015\)038](#)) rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de M. Gonzalez Oropeza, de M. Hirschfeldt, de M. Kask, de M. Kalchenko (expert de la Commission de Venise) ainsi que des experts de l'OSCE/BIDDH. (Voir également le document [CDL-AD\(2013\)033](#) Rapport sur l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux).

Ce projet de lignes directrices sera examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 22 octobre 2015.

21. Rapport sur l'exclusion des délinquants du Parlement

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de rapport sur l'exclusion des délinquants du Parlement ([CDL\(2015\)048](#)) rédigé sur la base des observations de M. Bartole, de M. Kask et de M. Sorensen. Ce rapport fait suite à une demande des autorités albanaises, qui sont en train de rédiger la législation portant en particulier sur la question des personnes ayant un casier judiciaire, qui occupent une fonction publique ou cherchent à être élues ou nommées à une telle fonction. La Commission a adopté un rapport préliminaire sur cette question à la session de juin (voir le document [CDL-AD\(2015\)019](#)).

Ce projet de rapport sera examiné par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion du 22 octobre 2015.

10h30-10h45	<i>Pause-café</i>
10h45-12h45	<i>Conférence sur « La lustration dans le passé et de nos jours : les similarités, les différences, les normes applicables »</i> <i>Coopération avec l'Organisation des administrations électorales arabophones</i> <i>Campus UniDem-Med</i> <i>Coopération avec d'autres pays</i> <i>Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays</i> <i>Rapports des réunions des sous-commissions</i>

22. Conférence sur « La lustration dans le passé et de nos jours : les similarités, les différences, les normes applicables » (Prague, 7 septembre 2015)

La Commission sera informée des résultats et des conclusions de la Conférence sur « la lustration dans le passé et de nos jours : les similarités, les différences, les normes applicables » qui s'est tenue à Prague le 7 septembre 2015.

23. Coopération avec l'organisation des administrations électorales arabophones

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec des représentants de l'Organisation des administrations électorales arabophones sur la coopération avec cette dernière.

24. Campus UniDem-Med

La Commission sera informée du premier séminaire du Campus UniDem-Med qui s'est tenu à Rabat les 14-17 septembre 2015.

25. Coopération avec d'autres pays

26. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Italie

M. Bartole informera la Commission sur la réforme de la législation électorale en Italie et la réforme constitutionnelle qui lui est associée.

Kazakhstan

La Commission sera informée des développements constitutionnels récents au Kazakhstan.

Norvège

M. Helgesen informera la Commission des développements constitutionnels récents en Norvège, en particulier concernant l'article 89 de la Constitution.

27. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (22 octobre 2015)

Le Président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion qui s'est tenue le 22 octobre 2015.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

Le projet d'avis conjoint sur le projet de loi sur le financement des partis politiques de l'Ukraine, le projet de lignes directrices conjointes visant à prévenir et à lutter contre l'abus de ressources administratives pendant les processus électoraux et le projet de rapport sur l'exclusion des délinquants du Parlement seront traités sous les points 12, 20 et 21.

28. Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur les droits fondamentaux (22 octobre 2015)

Le Président de la Sous-commission informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion qui s'est tenue le 22 octobre 2015.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

En particulier, l'organisation d'une Conférence à Oslo en 2016 sur le questionnement politique des mécanismes de protection des droits de l'homme en vigueur, sera discutée.

12h45-13h00	Session de clôture
-------------	--------------------

29. Autres questions

30. Dates des prochaines sessions

Le calendrier des sessions de 2015 est confirmé comme suit :

105^e session plénière 18-19 décembre 2015

Le calendrier des sessions de 2016 est confirmé comme suit :

106^e session plénière 11-12 mars 2016
107^e session plénière 10-11 juin 2016
108^e session plénière 14-15 octobre 2016
109^e session plénière 9-10 décembre 2016

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)